



**PRIME POUR L'ADAPTATION DU LOGEMENT OCCUPE PAR UNE PERSONNE EN
SITUATION DE HANDICAP - FORMULAIRE DE DEMANDE**

À renvoyer à l'adresse suivante :

GUICHET LOGEMENT
Rue des Halles 4 - 1000 Bruxelles
Courriel : huisvesting-logement@brucity.be
(Compléter lisiblement SVP)

1) DONNÉES RELATIVES AU DEMANDEUR

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Compte bancaire sur lequel la prime devra être versée :

BE

Titulaire du compte :

Agissant en qualité de : (co)propriétaire/locataire/usufructier/mandataire/autre

(à préciser) :

2) DONNÉES RELATIVES AU BENEFICIAIRE (SI DIFFERENT DU DEMANDEUR)

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone :

Qualité : enfant mineur/adulte sous tutelle / autre (à préciser) :

3) DONNEES RELATIVES AU LOGEMENT A ADAPTER

Adresse :

Localisation (étage, avant-arrière, gauche-droit) :

Intitulé des travaux envisagés :

Les travaux concernent-ils une partie indivise ou commune de l'immeuble : oui/non

4) DOCUMENTS À JOINDRE AU PRESENT FORMULAIRE

Pour tous :

1. Une photocopie recto/verso de la carte d'identité. Pour les cartes d'identité électroniques, une copie papier des données complètes disponibles sur la carte ;
2. L'attestation de reconnaissance de handicap délivrée par la Direction Générale des Personnes Handicapées ;
3. Pour les personnes dont le handicap ne fait pas l'objet d'une reconnaissance par la Direction Générale des Personnes handicapées ou d'une admission au service PHARE ou VAPH, un rapport médical faisant état d'une diminution permanente des capacités physiques et/ou mentales justifiant la demande de prime ;
4. Un rapport écrit d'un service conseil réalisé par un ergothérapeute ;
5. Une copie du devis établi par un entrepreneur, reprenant le descriptif des travaux envisagés ;
6. Une copie de « l'Avertissement Extrait de Rôle » du Service Fédéral des Finances de chaque membre du ménage de plus de 18 ans ;
7. Pour les personnes qui n'ont pas été imposées par l'Etat belge l'année imposable concernée :
 - a. soit : une copie d'un document étranger équivalent à l'Avertissement Extrait de Rôle ;
 - b. soit : une copie d'un document équivalent provenant d'une institution internationale ;
 - c. soit, si la personne ne disposait d'aucun revenu à l'étranger, une attestation officielle prouvant cet état de fait ;
8. Pour les personnes vivant en couple ou cohabitantes, ou si la demande de prime concerne un membre du ménage, une composition de ménage délivrée par la Ville de Bruxelles. Ce document doit avoir été délivré moins de trois mois avant la date de l'introduction de la demande ;
9. lorsque les actes et travaux visés par la demande de prime requièrent l'obtention préalable d'un permis d'urbanisme, l'indication que les travaux requièrent l'obtention préalable d'un permis d'urbanisme, le numéro du permis d'urbanisme obtenu ou une copie de l'attestation de dépôt de demande du permis d'urbanisme.

Pour les locataires :

Une copie du bail et l'autorisation du propriétaire d'effectuer les travaux.

Pour les titulaires d'un droit réel sur l'immeuble :

Une copie de la preuve du titre (titre de propriété, acte d'achat ...).

Pour les copropriétaires :

1. En cas de travaux aux parties communes d'un bien immeuble faisant l'objet d'une copropriété, une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale des copropriétaires, ou de la réunion commune qui en tient lieu, au cours de laquelle la décision de réaliser les travaux a été adoptée ou, à défaut, l'accord écrit de chacun des copropriétaires ;
2. En cas de travaux à la partie indivise d'un bien immeuble faisant l'objet d'une copropriété, l'accord écrit de chacun des copropriétaires.

5) DÉCLARATION SUR L'HONNEUR ET ENGAGEMENTS

Je certifie sur l'honneur que j'ai pris connaissance du règlement relatif à l'octroi d'une prime communale pour l'adaptation du logement occupé par une personne en situation de handicap et que les informations figurant dans le présent formulaire sont correctes.

Bruxelles, le

Signature du demandeur :